




Réductions sur les entrées aux Patinoires du Littoral

Adultes et enfants dès 6 ans peuvent bénéficier de réductions sur les tarifs d'entrée aux Patinoires sur présentation d'une

Attestation de résidence



Attestation de résidence à renouveler chaque année		COMMUNE DE COLOMBIER
		
		ATTESTATION DE RESIDENCE
		valable uniquement pour les personnes qui ont leur domicile principal à Colombier
		<small>L'attestation de résidence figurant au verso perd sa validité si le titulaire quitte la commune</small>

Où ?

Cette attestation, individuelle, est délivrée sur demande, gratuitement, par le contrôle des habitants de votre commune.

Quand ?

Elle peut être établie à tout moment et est renouvelable annuellement. Elle perd sa validité si le titulaire quitte la commune.

Comment ?

Seule une photographie format passeport est nécessaire pour l'établissement de l'attestation.

Nom	NE
Prénom(s)	Né(e) le
	Domicile
Signature	Adresse
	Délivrée le
	Valable jusqu'au
	CONTROLE DES HABITANTS

Mais encore ?...

- L'attestation permet également des réductions sur les abonnements et locations de patins. Pour les familles, la location des patins est gratuite dès la 3^e paire.
- Les parents accompagnés d'enfants de moins de 6 ans bénéficient de l'entrée gratuite aux patinoires le lundi matin de 9h00 à 11h00.